Rachel, une Brésilienne de 33 ans qui voulait « découvrir une nouvelle culture » en déménageant en France, violée par Samba Gadio, un chauffeur Uber (MàJ : 15 ans de prison)

23/09/2022 à 17h00



23/09/2022

Un homme de 40 ans, Samba Gadio, a été condamné ce vendredi 23 septembre à 15 ans de prison pour le viol de sa passagère, en février 2020, alors qu'il exerçait comme chauffeur pour l'entreprise Uber. Il a également écopé d'une interdiction définitive d'exercer la profession de conducteur dans le secteur du transport de personnes.

La victime, Rachel*, a témoigné devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, à Nanterre, mardi 20 septembre. Il est 9h30 lorsque cette Brésilienne de 33 ans s'avance à la barre. Elle est accompagnée de son avocate, Me Lorraine Questiaux, et munie d'un petit carnet griffonné de notes. Son mètre 57 tranche avec le physique de l'accusé. Dans le box, Samba Gadio, vêtu d'une chemise violette et porteur de petites

lunettes, paraît immense.

Rachel arrive en France en janvier 2017 pour «découvrir une nouvelle culture» et «vivre une nouvelle expérience». Elle décide de s'installer à La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine), non loin de chez sa sœur jumelle, qui vit déjà dans l'Hexagone. Avec un bac + 4 d'une école de commerce en poche, la jeune femme fait tout pour s'intégrer au plus vite : elle prend des cours de français et cherche du travail. Des efforts payants puisque dès le mois d'avril, elle décroche un poste d'assistante administrative en CDI. «J'ai appris le français vite. J'ai trouvé un travail, un logement. Je me suis trouvé des amis. J'étais contente et fière de mon parcours», explique-t-elle dans un français parfait.

[…]

Le Figaro

14/05/2022

INFO ACTU17. Cet homme de 40 ans affirme qu'il est innocent. Il sera jugé en septembre prochain devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine.

Chauffeur Uber et prédateur sexuel, ce Mauritanien de 40 ans devra comparaître pour viol du 19 au 23 septembre prochain devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine. Samba est soupçonné d'avoir, le 29 février 2020, violé sa cliente à La Garenne-Colombes lors d'une course. Lunettes et veste grise, cet homme élancé a demandé sa remise en liberté vendredi devant la chambre de l'instruction de Versailles. "Je crie haut et fort mon innocence. Je n'aurais jamais fait une chose pareille. Je suis accusé à tort depuis près de deux ans par une femme qui ne dit pas la vérité", assure-t-il dans la boxe

de la cour d’appel.

Ce soir-là, peu avant deux heures du matin, cette femme appelle une voiture en sortant d’un bar. Samba se présente et la conduit jusqu’à chez elle. À 4 heures du matin, elle émerge d’une sombre torpeur dans ce véhicule. Le chauffeur est torse nu à côté d’elle et elle est en plein ébat sexuel. La cliente s’insurge, assure qu’elle n’est pas d’accord mais cet homme continue d’abuser d’elle.

Le lendemain, la victime dépose plainte. Le violeur présumé est rapidement identifié, interpellé à son domicile de Lisses (Essonne) et placé en garde à vue au commissariat. Titulaire d’un master en économie, ce fils de diplomate a travaillé comme commercial et entendait lancer une boîte spécialisée dans la vente de produits bio. En attendant, il travaille comme chauffeur Uber pour faire bouillir la marmite. Samba a déjà été condamné en décembre 2005 pour vol à main armé. Et surtout en décembre 2020, le tribunal correctionnel de Paris l’a condamné à dix-huit mois de prison dont douze fermes pour avoir agressé sexuellement une cliente dans sa voiture. Une procédure qui lui avait valu une interdiction d’exercer cette profession. Ce qui ne l’a pas empêché de reprendre aussitôt le volant et sauter sur cette jeune femme à La Garenne.

(…) Actu 17